



RÈGLEMENT SPORTIF SAISON 2025-2026

I. INTRODUCTION :

Le cadre des manifestations sportives doit être structuré et bienveillant. Il doit favoriser la formation des arbitres départementaux, ainsi que la formation des tireurs vers des compétitions régionales.

Les enseignants accompagnateurs doivent être dans un rôle d'éducateur, et rester bienveillants envers tireurs, arbitres et organisateurs.

II. REGLES COMMUNES AUX PLATEAUX TECHNIQUES, OPEN, CIRCUITS ET CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX :

La manifestation doit être positionnée sur l'extranet de la Fédération 4 semaines avant la date de l'organisation.

Tous les tireurs doivent être préinscrits sur le site de la FFE au plus tard le mercredi qui précède la compétition pour simplifier les inscriptions et prévoir le nombre d'inscrits pour mieux organiser la compétition.

Toutes les formules sont acceptées en fonction du nombre de tireurs.

Elles doivent favoriser un maximum de match en un minimum de temps.

Elles doivent incorporer un tour de poule suivi à minima d'une élimination directe, elles peuvent se prolonger en tirant tous les matchs de classements. Le dispositif des « Arènes » est possible aussi.

Le classement final de la compétition doit être envoyé au Comité Départemental, ainsi qu'au CTD, au responsable de l'arme, et accessible à tous les clubs participants.

Toutes les épreuves Individuelles ou par équipe sont admises.

III. CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX ET CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL :

3 épreuves labellisées dans l'année à chaque arme seront organisées plus les Championnats départementaux.

Les épreuves retenues pour participer au circuit départemental feront l'objet d'un classement général départemental qui sera repris au début des championnats départementaux.

Le championnat départemental aura un coefficient 2.

Les compétitions peuvent être open ou non seul le Championnat départemental est exclusivement réservé aux licenciés du département.

Comité d'ESCRIME RHÔNE METROPOLE de LYON -1 rue Louis CHAPUIS 69008 Lyon

SIRET 420 254 518 00020 - URSSAF 827 210 075 88 62 - APE 9499Z

Courriel : cdescrimemetropole@gmail.com - Site web : www.escrime-rhone.fr



Si les compétitions sont open, les tireurs prendront les points de leur place.

Les règles des calculs des points sont basées sur les règles des M15 (règle interne à la FFE), visible sur l'extranet.

Le Comité participera financièrement à la prise en charge de 2 Arbitres les plus diplômés de la compétition pour toutes les compétitions mentionnées comme circuit départemental.

Pour les Championnats départementaux, Le Comité prendra en charge les médailles.

IV. TIREUR :

Tous les tireurs doivent avoir une licence validée pour pouvoir être inscrit sur le site de la FFE. La tenue et une arme réglementaire FFE en fonction de la catégorie. (Veste, Pantalon, Cuirasses de Protection, Gant, Masque NORMES FFE)

À l'arrivée dans le gymnase, les tireurs se présentent à la table d'inscription pour valider leur présence. Les tireurs sont alors pointés sur la liste, ils peuvent aller s'habiller dans les vestiaires et remonter dans les tribunes.

Le responsable de l'informatique pointe les tireurs dans l'ordinateur et retire les éventuels inscrits non-présents. Il forme ensuite les poules généralement de classement de 5 à 6 tireurs par catégories (sauf cas de poule unique)

Le responsable technique rassemble tous les tireurs sur les pistes. Le responsable de l'arbitrage, rassemble tous les arbitres pour les conforter dans leur rôle et dans leur mission adaptée à la catégorie en présence.

Les tireurs sont appelés pour former les poules, un arbitre est affecté et une feuille de poule lui est remise. Les tireurs se rendent ensuite sur la piste désignée et les assauts peuvent commencer.

Quand un tireur a fini tous ses assauts, il doit signer la feuille de poule pour valider ses résultats. Aucun tireur est éliminé dans les tours de poules.

Les résultats des poules sont saisis dans l'ordinateur qui calcule un tableau en fonction du nombre de tireurs

L'affichage des résultats est obligatoire, sur papier ou sur grand écran (disponible auprès du Comité).

Les tireurs sont appelés et les assauts éliminatoires commencent.

Quand un tireur a fini tous ses assauts, il doit signer la feuille de match pour valider son résultat. L'arbitre doit pouvoir informer les tireurs sur la suite ou non de la compétition.

Après la finale du tableau, la cérémonie de remise des récompenses conclut la compétition.

Comité d'ESCRIME RHÔNE METROPOLE de LYON -1 rue Louis CHAPUIS 69008 Lyon

SIRET 420 254 518 00020 - URSSAF 827 210 075 88 62 - APE 9499Z

Courriel : cdescriemetropole@gmail.com - Site web : www.escrime-rhone.fr



→ Un mémo « Mes premières compétitions » : pour les jeunes tireurs, les parents, les maîtres d'armes va être réalisé.

V. ARBITRAGE :

Les assauts sont arbitrés par des arbitres départementaux en formation et des arbitres qualifiés, départementaux. Les arbitres régionaux, et nationaux sont bien sûr acceptés.
À partir de 4 tireurs d'un même club par catégorie, un arbitre doit être présent par club.

À leur arrivée dans le gymnase, ils doivent s'inscrire aussi auprès du responsable de l'arbitrage au Directoire technique...

Un briefing est organisé avant le premier appel des poules de la journée. Il doit leur être expliquer le déroulement des poules, matchs, compétitions, préciser les règles, les attendus, en fonction du niveau de la compétition, Vérification du matériel.

L'essentiel est de RESTER SUR UN SYSTÈME TRÈS PEDAGOGIQUE.

VI. FORMATION des ARBITRES DEPARTEMENTAUX

Les arbitres rentrent en formation départementale, une fois le QCM validé, (soit avoir obtenu, 15/20 minimum, ou 14 en probatoire).

La validation du QCM se fait sur deux dates possibles, FIN JUIN et Fin SEPTEMBRE.

Tous les arbitres en formation doivent participer obligatoirement à la journée nationale de l'arbitrage fin septembre qui valide l'entrée en formation, et qui comprend 2 Heures de formation générale.

Pour l'évaluation pratique, L'arbitre en formation doit arbitrer au minimum 2 épreuves départementales et éventuellement une régionale qui ne rentrera pas dans la note finale et être arbitre sur une épreuve, lors des championnats départementaux pour valider l'examen pratique.

Une réflexion est en cours pour réorganiser les sessions de formation, soit en supprimant les rendez-vous hebdomadaires (mercredis et samedis) au profit de stages pendant les vacances scolaires, en concertation avec la commission d'arbitrage. (En réflexion)

Comité d'ESCRIME RHÔNE METROPOLE de LYON -1 rue Louis CHAPUIS 69008 Lyon

SIRET 420 254 518 00020 - URSSAF 827 210 075 88 62 - APE 9499Z

Courriel : cdeskrimetropole@gmail.com - Site web : www.escrime-rhone.fr



Deux cursus seront alors proposés :

- Avec le Comité : à la salle BARBAS selon le planning transmit en début de saison par la commission arbitrage.

- En club : le club assure la formation. Pour cela Le club doit s'inscrire dans ce cursus, et s'identifier auprès du Comité. Il assure lui-même les Heures de Formation, selon le descriptif et les critères établi avec la grille de formation qui sera fournie au club par la commission d'arbitrage.

Les évaluations pratiques citées au-dessus restent obligatoires lors des week-ends de compétition.

➔ **Un mémo pour les arbitres sera réalisé et remis dans le cadre de la formation des Arbitres**

ARBITRES			
Description	Règle	Tarif	Observations
Arbitres internationaux	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	100 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres nationaux et en formation internationale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	80 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation nationale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	70€ la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres régionaux	Indemnités officielles prévues par la C..A.	55 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation régionale	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	45 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres territoriaux	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	40 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Arbitres en formation territoriale ou en cours de cursus	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	30 € la journée	Au-delà de 5 heures majoration de 10 €
Tous les arbitres	Indemnités officielles prévues par la C.R.A.	10€ de prime supplémentaire	Pour les arbitres conservés pour les 1/2 Finales et finales

Comité d'ESCRIME RHÔNE METROPOLE de LYON -1 rue Louis CHAPUIS 69008 Lyon

SIRET 420 254 518 00020 - URSSAF 827 210 075 88 62 - APE 9499Z

Courriel : cdescriemetrople@gmail.com - Site web : www.escrime-rhone.fr



VII. CATÉGORIES SAISON 2025-2026 :

<u>Catégorie</u>	<u>Années de Naissance</u>
M5	enfants de plus de 4 ans nés avant septembre 2020
M7	2019-2020
M9	2017-2018
M11	2015-2016
M13	2013-2014
M15	2011-2012
M17	2009-2010
M20	2006-2007-2008
Séniors	entre 1987 et 2005
Vétérans V1	de 1977 à 1986
Vétérans V2	de 1967 à 1976
Vétérans V3	de 1957 à 1966
Vétérans V4	avant 1957

Comité d'ESCRIME RHÔNE METROPOLE de LYON -1 rue Louis CHAPUIS 69008 Lyon

SIRET 420 254 518 00020 - URSSAF 827 210 075 88 62 - APE 9499Z

Courriel : cdeskrimetropole@gmail.com - Site web : www.escrime-rhone.fr